

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE - TRAVAIL – PROGRES

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

**PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'AGENDA FEMMES,
PAIX ET SECURITE DE DEUXIEME GENERATION
2020-2024**

Septembre 2020

Sommaire

Préface	3
Remerciements	4
Liste des sigles	5
Résumé	6
Introduction	7
I. Changements principaux du PAN de deuxième génération	8
II. Contexte et justification	10
III. Processus d'élaboration.....	12
IV. Etat des lieux PAN1	15
V. Enjeux et défis du PAN2.....	17
1. Les enjeux et défis liés à la dynamique conflictuelle.....	17
2. Les enjeux et défis liés à l'opérationnalisation du PAN	21
VI. Axes stratégiques et Cadre de résultats	27
1. Axes stratégiques.....	27
2. Cadre de résultats	29
VII. Annexes	35
VIII. Table des matières	38

Préface

L'adoption d'un nouveau PAN par l'Etat du Niger vient répondre aux nouveaux défis liés au contexte sécuritaire national ; à l'évolution des dispositifs national, régional et international relatifs à l'agenda Femmes Paix et Sécurité ; ainsi qu'aux enjeux et défis de l'opérationnalisation d'un tel instrument d'action publique.

Conçu pour une période de cinq (5) ans, le nouveau PAN repose sur cinq (5) axes prioritaires : Prévention ; Protection ; Participation ; Partenariat ; et Coordination. Il met également en place un nouveau dispositif de coordination et de suivi des initiatives inspirées de la Résolution 1325 et de l'agenda Femmes Paix et Sécurité au Niger afin d'impacter favorablement et durablement les femmes et les filles qui continuent d'être éprouvées par les effets de la situation sécuritaire.

Cette volonté d'apporter des réponses coordonnées, adaptées et alignées sur les priorités nationales souligne l'engagement de l'Etat Nigérien à améliorer positivement et durablement les conditions des citoyens et citoyennes pour « un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire » à l'horizon 2035.

De manière opérationnelle, le PAN2 ambitionne de faire converger les luttes autour des priorités nationales définies dans les documents cadres de l'Etat tels que le PDES et la PNG. Il se veut être accompagné d'un dispositif de coordination opérationnel. L'efficacité d'un tel dispositif nécessite également la participation active de l'ensemble des parties prenantes. L'objectif étant de produire des solutions d'actions publiques sensibles aux besoins sexospécifiques des femmes et qui réduisent les inégalités dans chaque secteur clé de la vie nationale.

Je formule le vœu que l'ensemble des acteurs impliqués s'en approprient et participent effectivement à son opérationnalisation afin d'inciter des initiatives, créer une dynamique collective, qui répondent aux mêmes exigences selon les priorités communes mais qui tiennent compte des spécificités de chaque domaine dans l'intérêt général de notre population.

MADAME ELBACK ZEINABOU TARI BAKO

Remerciements

Nos remerciements vont à tous ceux et à toutes celles qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce manuel.

Plus particulièrement nous adressons notre reconnaissance :

- A ONU FEMMES-NIGER pour son appui technique financier
- A COUNTERPART pour son appui technique financier
- A l'ensemble des membres du Comité Technique et aux personnes ressources
- A toutes les structures ayant permis la collecte des données.

Liste des sigles

Agenda FPS : Agenda Femmes Paix et Sécurité du Conseil de Sécurité des Nations Unies
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CNC : Conseil National de la Communication
CNCCAI : Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites
CNESS/PRN : Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité/Présidence de la République du Niger
CNJ : Conseil National de la Jeunesse
CPN : Comité de Pilotage National du PAN
CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies
CT : Comité Technique
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FPS : Agenda Femmes Paix et Sécurité du Conseil de Sécurité des Nations Unies
HACP : Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix
MPFPE : Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ONPG : Observatoire National pour la Promotion du Genre
ONU Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PAN : Plan d'Action National
PAN 1 : Plan d'Action National 2017-2019
PAN 2 : Plan d'Action National 2020 - 2024
PDES : Plan de Développement Economique et Social
PNG : Politique Nationale de Genre
SE/SDS : Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité des Zones Sahélo-Sahariennes
SNAEF : Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme
SNP : Secrétariat National du PAN
UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies d'assistance au Développement
VBG : Violences Basées sur le Genre

Résumé

Le Niger est confronté à une pluralité de menaces à la sécurité et la paix. Les femmes et les filles sont les principales victimes de ce contexte. En plus des violences subies, elles ont un accès limité aux services sociaux de base, aux opportunités économiques et aux mécanismes de consolidation de la paix. Le gouvernement du Niger s'est engagé à inverser cette dynamique à travers l'adoption d'un Plan d'Action National (PAN) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur la période 2017-2019. Le PAN visait à améliorer la résilience des femmes et filles nigériennes face aux effets des conflits en les impliquant davantage dans les mécanismes et instances pour rétablir la paix.

L'Etat des lieux a montré plusieurs évolutions notamment sur le plan légal et institutionnel. Certaines initiatives ont donné lieu à des résultats probants et encourageants. Pour autant, des faiblesses ont été relevées. Il en est ainsi de l'absence d'un dispositif de coordination opérationnel ; un défaut d'appropriation de la résolution 1325 ; la faible mobilisation des ressources ; la détérioration du contexte sécuritaire ; et l'insuffisance des solutions d'actions publiques adaptées aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

L'adoption d'un nouveau PAN par l'Etat du Niger vient répondre au nouveau contexte conflictuel ; à l'évolution des dispositifs national, régional et international relatifs à l'agenda Femmes Paix et Sécurité ; ainsi qu'aux enjeux et défis de l'opérationnalisation d'un tel instrument d'action publique. Conçu pour une période de cinq (5) ans, le nouveau PAN repose sur cinq (5) axes prioritaires : Prévention ; Protection ; Participation ; Partenariat ; et Coordination. Il met également en place un nouveau dispositif de coordination et de suivi des initiatives inspirées de la Résolution 1325 et de l'agenda Femmes Paix et Sécurité au Niger afin d'impacter durablement les femmes et les filles qui continuent d'être éprouvées par le contexte sécuritaire ambiant.

Cette volonté d'apporter des réponses coordonnées, adaptées et alignées sur les priorités nationales souligne l'engagement de l'Etat Nigérien à améliorer positivement et durablement les conditions des citoyens et citoyennes pour « un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire » à l'horizon 2035.

Introduction

Le Plan d'Action National (PAN) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 est l'instrument d'action publique d'appropriation de l'agenda Femmes Paix et Sécurité (FPS) du Conseil Sécurité des Nations Unies (CSNU). Le PAN est recommandé par les Nations Unies et utilisé par la plupart des Etats de la CEDEAO afin de concrétiser l'engagement pris par les Etats pour atteindre les objectifs de l'agenda FPS dans chaque pays. A ce titre, un PAN est une force motrice qui canalise l'action de l'Etat visant à prendre en compte les aspects sexospécifiques de la paix et de la sécurité. Le gouvernement du Niger s'est inscrit dans cette démarche en octobre 2016 par l'adoption d'un premier PAN sur la période 2017-2019 (PAN1). Ce PAN1 a dressé le constat selon lequel les femmes et les filles représentent le plus grand nombre des victimes des conflits sur le territoire nigérien. De même, leurs besoins sont généralement exclus des mécanismes de rétablissement et de consolidation de la paix. Le PAN avait pour but d'inverser cette dynamique en améliorant la résilience des femmes face aux effets des conflits. Il s'inscrivait ainsi dans la poursuite des objectifs de la Politique Nationale de Genre adoptée en 2008 par le gouvernement nigérien en vue de promouvoir les droits fondamentaux des femmes, l'équité et l'égalité de genre.

Plus précisément, il s'agissait dans le PAN1 de :

- Promouvoir la participation des femmes à la gestion et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix ;
- Lutter contre les violentes basées sur le genre ;
- Fournir protection, assistance et formations spécifiques aux femmes déplacées ou rapatriées suite aux conflits armés.

Arrivé à son terme, le gouvernement nigérien adopte un nouveau PAN de deuxième génération pour la période 2020-2024 (PAN2). Au-delà de la nécessaire actualisation du PAN en raison de l'évolution des facteurs du conflit, ses effets et de l'évolution du cadre normatif national et international, l'adoption du PAN2 est une opportunité, avec toutes les parties prenantes, de tirer les leçons de l'implémentation du PAN1 et opérer des ajustements pour impacter positivement les conditions des femmes et filles nigériennes. A ce titre, une évaluation du PAN1 a été réalisée durant l'année 2020 de manière participative et inclusive, et ce malgré le contexte fortement affecté par la pandémie du Covid-19.

I. Changements principaux du PAN de deuxième génération

Ce nouveau PAN est le fruit de l'évolution des contextes national et international, et davantage des leçons tirées de la mise en œuvre du PAN1. A ce titre, le PAN actuel induit plusieurs nouveautés ;

De nouveaux enjeux et défis. Les facteurs des conflits, des acteurs engagés, les zones affectées, ainsi que l'ampleur et les types de violences subies par les femmes et les filles ont évolué. Le PAN prend en compte les principales problématiques de paix et sécurité qui ont émergé au Niger. Il s'agit des questions liées aux déplacés internes et phénomènes migratoires ; la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation ; aux changements climatiques et la raréfaction des ressources naturelles ; l'accès à la justice sociale et aux services sociaux de base dans les zones affectées par les conflits et catastrophes naturelles ; les divers rôles des femmes dans la prévention, la gestion des conflits et le rétablissement de la sécurité ainsi que la gouvernance à tous les niveaux ; et la prise en compte des jeunes dans les mécanismes de consolidation de la paix dans la lignée de la résolution 2250 du CSNU. Ces nouveaux enjeux et défis se déclinent en 5 axes prioritaires : Prévention ; Protection ; Participation ; Partenariat ; et Coordination.

Alignement sur les engagements internationaux et les priorités nationales. Le PAN2 s'inspire de l'ensemble des résolutions qui constituent l'Agenda FPS. A ce jour, cet agenda est composé de 11 résolutions : 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2242, 2467, 2493 et la dernière en date, la résolution 2538 du 28 août 2020. Le PAN2 intègre les objectifs de l'agenda 2063 de l'Union Africaine ; la Recommandation générale n°30 du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; les objectifs pour un développement durable à l'horizon 2030 dont ceux de l'égalité entre les sexes, la réduction des inégalités, la lutte contre les changements climatiques, et de justice et de paix.

Au niveau national, le PAN2 est aligné sur le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ; la Politique Nationale de Genre (PNG) et les stratégies nationales qui en découlent ; la loi 2019-69 du 24 décembre 2019 modifiant et complétant la loi 2000-008 du 7 juin 2000 qui institue un système de quota dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'administration de l'Etat, et son décret d'application.

Création d'un nouveau dispositif de coordination. La coordination de l'implémentation du PAN repose sur un dispositif qui remplace le « groupe de travail 1325 » mis en place précédemment. Ce dispositif est constitué d'un Comité de Pilotage National (CPN) composé des représentant-e-s au plus haut niveau des ministères et structures étatiques

concernés, des partenaires techniques et financiers et de la société civile. Un Secrétariat National du PAN (SNP) est créé, pour servir d'organe de coordination et de cheville ouvrière de la mise en œuvre du PAN et du respect des orientations du CPN. Le SNP s'appuie sur des antennes régionales et un réseau des points focaux.

Un cadre de suivi flexible. Le présent PAN est articulé sur cinq (5) axes qui définissent les objectifs stratégiques pour les cinq années à venir. Ces axes sont les suivants : Prévention , Protection, Participation, Partenariat et Coordination. Le cadre de résultats définit les indicateurs des effets, des produits et des actions dérivés de ces axes stratégiques. Pour une durée d'implémentation aussi longue, le cadre de résultats sera décliné chaque année par une programmation opérationnelle et financière. Ces outils proposeront les risques de chaque effets et produits, ainsi que leurs différentes stratégies d'atténuation ; des activités détaillées ; un budget ; un chronogramme et les parties responsables pour chaque activité.

Budgétisation. Contrairement au PAN1, le PAN2 ne s'articule pas sur un cadre logique budgétisé selon les produits et actions. Une telle démarche est souvent approximative et ne tient pas compte des capacités d'adaptation et de flexibilité que doivent revêtir un tel instrument. Cela dit, un dispositif de coordination budgétisé et financé, contribue à une mise en œuvre plus cohérente des actions initiées pour améliorer la participation des femmes dans tous les efforts de paix, de réconciliation et de relèvement¹. Pour le PAN2, ce budget de coordination est de 2 850 000 USD à mobiliser.

Durée plus longue. Le PAN actuel est prévu sur 5 ans au lieu de 3 ans. Cette durée est nécessaire pour garantir l'appropriation de l'agenda FPS et du PAN2 par toutes les parties prenantes ; le lancement effectif du dispositif de coordination qui doit s'accompagner d'une armature légale et administrative (décrets, arrêtés, statuts et règlements intérieurs). Mais davantage, cette durée plus longue s'explique aussi par la nécessité de se donner les moyens et le temps d'atteindre les objectifs et impacter durablement la condition des femmes et des filles nigériennes.

Leadership et appropriation élargie. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) assure le leadership du PAN comme précédemment. Désormais, ce leadership s'appuie sur la participation active de tous les secteurs du gouvernement impliqués dans les organes de coordination du PAN. Il s'agit des Affaires Etrangères ; Défense Nationale ; Sécurité intérieure et décentralisation ; Justice et Droits

¹ Cabrera-Balleza et Fal Dutra Santos (2017) : Pas de fonds, pas de PAN : Manuel pour l'établissement des coûts et la budgétisation des Plans d'action nationaux sur la résolution 1325 du CSNU, New York, Global Network of Women Peacebuilders.

Humains ; Santé ; Action humanitaire ; Plan ; Finances et Budget Education Nationale ; Jeunesse et Sports. D'autres institutions étatiques sont également concernées : SE/SDS, CNCCAI, ONPG, CNESS/PRN, CNC, CNJ. Les partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile sont également impliqués dans ce leadership. Ces différentes parties doivent s'approprier le PAN2 au plus haut niveau de décision et accompagner leurs actions par la désignation des points focaux garants de l'implémentation des objectifs du PAN2 dans chaque secteur.

Nouvelles cibles et partenariats. Pour augmenter les chances de succès, le présent PAN vise à développer des partenariats avec d'autres acteurs, dont certains sont considérés jusqu'ici comme non traditionnels dans la mise en œuvre du PAN. Il s'agit des leaders traditionnels et communautaires, du secteur privé et des médias. Ces nouveaux partenaires du PAN2 vont jouer un rôle actif en étant des porteurs d'initiatives visant notamment à atteindre de nouvelles cibles comme les jeunes (filles et garçons), changer des pratiques socioculturelles, ou investir dans des thématiques comme l'innovation, les changements climatiques, et la gestion durable des ressources naturelles.

II. Contexte et justification

Vaste pays d'une superficie de 1.267.000 km², le Niger a une population estimée en 2017 à 20.651.0701 habitants dont 50,1% de femmes et 70% de jeunes de moins de 25 ans, avec un rythme d'accroissement annuel de la population de 3,9%². Selon la Banque Mondiale en 2018, le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal par habitant est estimé à 414 USD alors que la moyenne en Afrique Subsaharienne est de 1585,8 USD. Malgré une légère évolution de l'Indice de Développement Humain, la valeur du Niger est de 0.377³ alors que la moyenne en Afrique Subsaharienne est de 0.541⁴. L'immensité du territoire et l'accroissement démographique constituent des défis majeurs de développement socioéconomiques du pays au regard de la raréfaction des ressources naturelles accentuée par les changements climatiques, les capacités économiques limitées du pays⁵, et davantage de la détérioration du contexte sécuritaire.

En effet, depuis une dizaine d'années, le Niger est confronté à une pluralité de menaces sécuritaires. En 2014, une étude réalisée par la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP) avait identifié plusieurs types de conflits au Niger : les conflits d'accès aux ressources

² En 2017. Source UNDAF

³ 0,353 en 2016

⁴ PNUD, Rapport de Développement humain 2019, Overview, p. 27. Plus la valeur se rapproche de 1, plus l'indice de développement humain est élevé.

⁵ Deux tiers du territoire nigérien sont désertiques ou semidésertiques

naturelles (foncières et pastorales) ; les conflits d'accès aux ressources publiques et à la gouvernance des industries extractives ; les conflits liés à la dividende démographique; les conflits d'accès/gestion du pouvoir du fait de la persistance des tensions sociales ainsi que la récurrence de l'instabilité politique et institutionnelle ; les conflits liés aux questions transfrontalières principalement en raison des déficits de gouvernance locales qui ouvrent la voix au radicalisme religieux. La présence de nombreux groupes armés et terroristes aux frontières avec le Mali, le Nigéria, le Burkina, et la Lybie ont exposé le Niger à d'importantes violences.

Par ailleurs, récemment l'on a assisté à la multiplication des conflits communautaires du fait de la raréfaction des ressources naturelles, l'intensification du phénomène migratoire et une stabilité politique encore précaire, qui accentuent la récurrence des épisodes de violences. Ce contexte crée un environnement favorable à l'infiltration du crime organisé et l'extrémisme violent, afin d'alimenter la spirale de violences ou de créer un climat de peur. Il affecte également les activités socio-économiques des civils, augmente le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et contribue à alimenter une défiance vis-à-vis de l'État et de leurs représentants, y compris les forces de défense et de sécurité. Ces énormes défis sécuritaires ont coûté à l'Etat, à titre d'illustration, 15% de ses ressources budgétaires en 2017 réduisant ainsi ses capacités d'investissements dans les secteurs productifs et de développement⁶.

En plus d'avoir endeuillé plusieurs familles, ces violences ont particulièrement affecté les femmes et les enfants. Les femmes ont souvent été prises pour cibles notamment pour servir d'otages ou d'esclaves sexuelles. Elles ont été mariées de force, et ont subi des abus et des exactions de toutes sortes. Au-delà des traumatismes physiques, psychologiques et des stigmates de ce contexte sécuritaire, elles ont également subi une détérioration de leur condition sociale et économique en raison de leur accès limité à l'éducation, à la santé reproductive, à la gestion et au contrôle des ressources foncières et naturelles, ainsi que de leur très faible participation aux espaces de prise de décision⁷. En conséquence, l'indice d'inégalité de genre au Niger est plus élevé que la moyenne africaine. Selon le dernier Rapport de Développement Humain, cet indice est de 0,647 (154e rang mondial sur 162) alors que l'indice moyen d'Afrique subsaharienne est de 0,573⁸. Cela dit, l'on note une légère évolution comparée à l'année 2016 où l'indice était à 0,695, 157e sur 159.

⁶ Plan Cadre des Nations Unies d'assistance au Développement NIGER (UNDAF) 2019-2021, p. 17.

⁷ 16,9% à l'Assemblée nationale, 19% au gouvernement, 3,8% pour les préfets, 2,3% pour les communes et aucune femme en tant que gouverneur régional.

⁸ PNUD, Rapport de Développement humain 2019, Overview, p. 27. Plus la valeur se rapproche de 1, plus l'inégalité de genre est élevée.

Depuis quelques années, les femmes et les filles ne sont plus exclusivement des victimes. Elles participent de plus en plus aux violences de manière directe ou indirecte. Soit en s'enrôlant dans les groupes de combattants extrémistes à la suite d'un processus de radicalisation ; soit en fournissant des informations et aux moyens pour permettre à des groupes de porter atteinte à l'intégrité du territoire et des citoyens.

Le nouveau PAN de deuxième génération tient compte de la diversité de ces rôles des femmes et des filles dans le contexte nigérien et vise à proposer des solutions adaptées pour rétablir la sécurité et consolider durablement la paix. Ceci, avec une place prépondérante accordée aux femmes et filles dans ce processus de reconstruction.

III. Processus d'élaboration

Dès août 2019, le MPFPE a sollicité ONU Femmes Niger, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, pour l'accompagner dans le processus de révision du PAN1 en vue de l'adoption d'un PAN2. Après concertations entre les services techniques du MPFPE et le bureau ONU Femmes du Niger, trois constats ont été relevés. Premièrement, il était nécessaire, voire indispensable, que l'évaluation du PAN soit l'aboutissement d'une démarche inclusive et concertée qui mobilise l'ensemble des acteurs clés afin de garantir la qualité et la pertinence des analyses. Deuxièmement, qu'il était opportun que la démarche d'évaluation soit menée conjointement à l'élaboration d'un PAN2, pour des raisons d'efficacité, de contraintes d'agenda, et davantage pour profiter de la volonté politique ambiante ainsi que de la mobilisation des acteurs clés impliqués par l'agenda FPS au Niger. Enfin, troisièmement, il fallait que le nouvel instrument adopté aboutisse à la création d'un dispositif opérationnel à tous les niveaux pour garantir une meilleure implémentation du PAN2. Ainsi, le MPFPE a adopté une nouvelle démarche d'élaboration du PAN2 avec trois résultats clés :

- Un bilan ainsi que de leçons et les bonnes pratiques issues de l'implémentation des initiatives dérivées du PAN1 de la Résolution 1325 sont documentées ;
- Un PAN2 est disponible à travers une approche inclusive et participative en tenant compte des contextes local, régional, national et international ;
- Un dispositif opérationnel de coordination et de suivi du PAN est mis en place avec un engagement politique renforcé et un ancrage institutionnel à son plus haut niveau pour garantir l'alignement, l'harmonisation, la coordination et le suivi évaluation de toutes les initiatives d'actions publiques dérivées du PAN2.

Pour parvenir à ces résultats, un atelier de cadrage du processus de révision du PAN a été organisé du 22 au 24 janvier 2020 à l'hôtel Noom à Niamey avec pour objectifs notamment de développer des stratégies d'implications de toutes les parties prenantes de l'agenda FPS au Niger ; de valider les termes de références du processus de la révision du PAN avec une feuille de route détaillée du processus de révision. Une trentaine d'organisations de la société civile locale, des organisations internationales (non) gouvernementales, et des institutions étatiques ont été convié à ces travaux et ont adopté la feuille de route suivante :

ETAPES CLES	DATE OU PERIODE
Finalisation des termes de référence	Du 27 janvier au 02 février 2020
Proposition Comité Technique (CT)	03 février 2020
Création d'un CT par arrêté MPFPE	10 février 2020
Mise en place du CT	15 février 2020
Recrutement des consultants	Du 15 février au 15 avril 2020
Réunion de cadrage	16 avril 2020
Validation des outils	15 mai 2020
Foras régionaux et campagne de communication	22 au 29 mai 2020
Rédaction draft de l'évaluation et du PAN1 par le consultant	Du 1 ^{er} juin au 15 juillet 2020
Proposition des axes d'intervention du PAN2 par le Consultant	Du 1 ^{er} juin au 15 juillet 2020
Réunion de suivi	22 au 27 juin 2020/du 05 au 10 juillet 2020
Travail préparatoire du CT sur les différents documents	Du 16 juillet au 09 août 2020
Retraite de finalisation de l'évaluation du PAN1 et de l'élaboration du PAN2/ Elaboration de l'argumentaire SNP et campagne de communication	10 au 16 août 2020
Soumission des trois textes au MPFPE	24 août 2020
Atelier de validation	1 ^{er} au 03 septembre 2020
Création d'un dispositif de coordination par arrêt/décret	15 septembre 2020
Adoption des statuts et règlement intérieur du dispositif de coordination par arrêt/ décret	30 septembre 2020
Lancement du PAN2/SNP et campagne de communication	31 octobre 2020 : date anniversaire de la R1325

Cette feuille de route prévoyait en point d'orgue, l'adoption du PAN2 et la mise en place de son dispositif de coordination et suivi, pour le 31 octobre 2020. Date d'anniversaire des 20 ans de la Résolution 1325. Un Comité Technique (CT) chargé du suivi du processus de révision du PAN a été institué par arrêté (000003MPF/PE/SG/DGPF/G/DL) le 05 mars 2020. Il est composé des membres de l'Etat, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Il était également prévu le recrutement d'un cabinet national de consultant afin d'élaborer des outils de collectes de données pertinentes et les administrer à l'occasion des foras dans les 8 régions du pays. Ces foras régionaux seraient consacrés également à faire le mapping des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'agenda FPS, leurs zones et domaines d'interventions, puis dresser le bilan des actions menées dans la région concernée.

Dans le même ordre d'idée, ces consultations régionales devaient permettre de collecter les besoins spécifiques ainsi que leur priorisation en fonction du contexte de chaque région concernée. Ainsi, le cabinet de consultant, sous la supervision du CT, allait être en mesure de proposer un draft d'évaluation du PAN1, ainsi que des axes prioritaires du futur PAN2 identifiés sur le terrain. Par la suite, le CT devait enrichir et proposer les deux documents à un atelier de validation nationale en présence des acteurs clés de l'ensemble du territoire.

Malheureusement, la feuille de route initialement prévue a été impactée par la pandémie de la Covid-19 qui a profondément modifié le calendrier et le processus de collectes de données afin de respecter les mesures de ripostes adoptées par le gouvernement nigérien. Il en est ainsi de la restriction puis l'interdiction des regroupements et de la circulation des personnes. A ces contraintes, se sont également ajoutées des difficultés pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour conduire toutes les étapes du processus de révision du PAN.

Face à ces contraintes, les étapes de la feuille de route ont été modifiées. Aussi, le MPFPE, sur recommandation du Comité Technique a défini une nouvelle feuille de route en 6 étapes en respectant les mesures gouvernementales de riposte contre la pandémie de la Covid-19 :

- Elaboration des outils de collectes de données du processus de révision du PAN par un appui technique de ONU Femmes Niger ;
- Validation des outils par le CT ;
- Organisation d'un atelier national de 6 jours d'administration de ces outils avec la participation des acteurs clés de chacune des 8 régions du Niger ;
- Compilation et analyse des données recueillies par le CT notamment en termes de bilan, leçons et recommandations ;
- Atelier de travail de 5 jours du CT plus des personnes ressources afin de procéder à la rédaction du document d'évaluation du PAN1 ;
- Présentation du document de draft d'évaluation à un atelier de validation nationale de deux jours avec la présence des acteurs ayant participé à l'administration des

outils de collecte de données et remise officielle du document dévaluation au MPFPE.

Cette nouvelle feuille de route ajustée a conduit à l'adoption du présent document d'évaluation avec l'appui technique et financier de ONU Femmes Niger et Counter Part International.

IV. Etat des lieux PAN1

L'Etat des lieux du PAN1 a relevé qu'il n'a pas servi d'instrument de référence auquel il était destiné. Pour autant, les institutions étatiques, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile ont initié plusieurs projets relatifs à l'agenda FPS mais sans que le PAN1 en constitue le cadre voué à organiser et coordonner l'ensemble des activités relatives à la Résolution 1325 au Niger. L'on note certains acquis comme l'existence d'une volonté politique et la présence de nombreux partenaires techniques et financiers engagés. D'autres constats ont été relevés.

Des nouvelles lois et politiques favorables. Il en est ainsi de :

- La loi 2019-69 du 24 décembre 2019 modifiant et complétant la loi 2000-008 du 7 juin 2000 qui institue un système de quotas dans les fonctions électives, au Gouvernement et dans l'administration de l'Etat et son décret d'application du 26 août 2020.
- La nouvelle Politique Nationale de Genre (PNG) adoptée en août 2017 et qui révisé celle de 2008.
- Une Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme (SNAEF) pour la période 2017 à 2021 et son plan d'action pour la période 2018 à 2022.
- Une Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre adoptée en septembre 2017.
- La nouvelle politique foncière rurale adoptée en juin 2020 fondée sur une approche sensible au genre avec un axe d'intervention destiné à favoriser l'accès des femmes aux terres exploitables et fertiles.

De nouveaux dispositifs institutionnels. L'Etat du Niger s'est également déployé à mettre en place des nouvelles institutions qui visent à accompagner les efforts d'opérationnalisation des objectifs de l'agenda FPS dans le pays :

- Le rattachement de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) aux services du Cabinet de ministre en mai 2017 afin de jouer un rôle déterminant dans

l'alignement des politiques publiques du Niger à la PNG et aux différentes stratégies qui en découlent.

- Le lancement effectif de la coordination nationale de la plateforme des femmes du G5 Sahel au Niger dont la principale mission est d'améliorer le comportement des femmes, des jeunes filles et garçons face au phénomène de radicalisation et d'extrémisme violent.

Des initiatives encourageantes. Plusieurs projets et actions initiés par l'ensemble des parties prenantes ont produit des résultats catalytiques qui ont vocation à être consolidés et dupliqués.

- L'amélioration du rôle des femmes dans la prévention, la médiation des conflits et la cohésion sociale au niveau communautaire notamment à travers la mise en œuvre du projet « Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité »⁹, plus de 600 femmes et filles des milieux ruraux ont été formées sur la médiation des conflits et la culture des paix. Le leadership croissant des femmes médiatrices incite à les impliquer dans le processus électoral afin d'améliorer l'inscription des femmes sur le nouveau registre biométrique, de prévenir la violence à l'égard des femmes lors des élections et de renforcer leur rôle politique.
- Le plaidoyer pour l'amélioration de la représentativité des femmes dans les espaces publics de prise de décision qui s'est traduit par la mise en place d'une plateforme des femmes leaders dont le rôle est de promouvoir la mise en place des réseaux des femmes de divers horizons et accroître les capacités de celles existantes pour une meilleure participation politique des femmes nigériennes.
- La création des cadres de dialogue entre les civils et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) avec un rôle prépondérant des femmes qui les responsabilise davantage dans la gestion de leur propre sécurité mais aussi dans celle de leurs différentes communautés.
- Une amélioration de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et de bonnes pratiques notamment à travers l'initiative Spotlight, qui suscite une convergence des luttes afin de prévenir, et de réduire les conséquences de ces violences sur les femmes et filles nigériennes.

⁹ Projet financé par le Peacebuilding Fund, et mis en œuvre conjointement par ONU Femmes et la FAO, de janvier 2019 à Novembre 2020, pour un budget total de 1500 000 USD.

Des faiblesses manifestes. Au-delà de l'absence d'un dispositif de coordination opérationnel, quatre autres types d'insuffisances ont émaillé l'implémentation des objectifs de l'agenda FPS au Niger

- La faible appropriation locale de l'agenda FPS et de la Résolution 1325 du fait d'un processus d'élaboration du PAN1 non inclusif et une absence de vulgarisation auprès des acteurs clés.
- La faible mobilisation des ressources dont la responsabilité n'est pas exclusive aux partenaires mais aussi imputable à l'absence d'une budgétisation sensible au genre par les secteurs du gouvernement et la non implication du secteur privé.
- La détérioration du contexte sécuritaire qui a limité les interventions des acteurs là où les populations en avaient le plus besoin pour accéder aux services sociaux de base et bénéficier d'une protection.
- L'insuffisance des solutions d'actions publiques adaptées aux réalités dans la mesure où il existe peu ou pas d'études et de recherches d'envergure nationale au Niger.

V. Enjeux et défis du PAN2

L'adoption du PAN2 se justifie par l'émergence des nouvelles problématiques liées aux conflits comme les changements climatiques ou les phénomènes migratoires. De même, le cadre international relatif à l'agenda FPS a évolué et intègre de nouvelles résolutions, et d'autres cadres parallèles comme la résolution 2250, l'agenda 2063 de l'Union Africaine, la Recommandation générale n°30 du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de la CEDEF ; les objectifs pour un développement durable à l'horizon 2030. De même, en raison du contexte actuel de la conflictualité au Niger, et à la lumière de l'état des lieux du PAN1, le PAN2 répond à plusieurs enjeux et défis pour atteindre ses objectifs. Ceux-ci se regroupent en deux catégories : les enjeux et défis liés à la dynamique conflictuelle notamment les facteurs et les conséquences ; les enjeux et défis liés à l'opérationnalisation du PAN comme instrument d'action publique.

1. Les enjeux et défis liés à la dynamique conflictuelle

Les conflits affectent différemment les femmes et les filles des hommes et des garçons. Les besoins sexospécifiques des femmes ainsi que ceux des jeunes sont peu pris en compte la prise des décisions et les mécanismes de consolidation de la paix.

Les conflits communautaires

L'immensité du territoire et l'accroissement démographique constituent des défis majeurs de développement socioéconomique du pays au regard de la raréfaction des ressources naturelles accentuée par les changements climatiques et les capacités économiques limitées du pays¹⁰. Cette la raréfaction des ressources naturelles, notamment la réduction des terres fertiles, rend problématique la gestion des espaces pastoraux, le contrôle des couloirs de transhumance et la cohabitation avec les aires agricoles. La situation est exacerbée par les vols de bétail et la circulation des armes au sein des différentes communautés. Les relations historiques entre sociétés pastorales et agricoles (contrats de fumure, accord sur le pâturage, droits de passage, échanges de produits) se sont détériorées. De nombreux cas de conflits qui opposent pasteurs et agriculteurs, soit à cause des dommages causés aux récoltes des agriculteurs par la divagation du bétail, soit à cause de l'occupation progressive des couloirs et aires de repos par l'extension des champs des agriculteurs. Ainsi, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés agro-pastorales sont fortement réduits et les femmes en sont les premières affectées. Mais davantage, ces conflits nuisent à la cohésion sociale et à la vie communautaire.

Radicalisation et extrémisme violent

Le Niger est confronté à une récurrence de l'insécurité transfrontalière qui le fragilise le pays sur trois fronts : (i) le front Est où sévit le Groupe Boko Haram (région de Diffa); (ii) le front Ouest où les groupes terroristes affiliés à l'Etat Islamique et ou à Al-Qaïda font des incursions à partir des frontières du Mali et du Burkina Faso (régions de Tillabéry et Tahoua) ; (iii) le front Nord avec l'effondrement de l'Etat Libyen qui favorise l'approvisionnement des groupes terroristes et des trafics illégaux. Ces groupes ont une grande capacité pour mobiliser rapidement des combattants, mener des incursions au Niger et échapper ensuite aux FDS en se repliant rapidement. Les réponses sécuritaires des Etats du G5 Sahel et de la communauté internationale ont conduit à une forte présence des FDS dans ces zones transfrontalières¹¹. Les femmes sont les principales victimes de la montée de l'extrémisme violent à travers les meurtres de masse ; l'imposition de normes comportementales contraignantes telles que les entraves à la mobilité, au travail : les mariages forcés ; l'exposition aux violences basées sur le genre ; les enlèvements et le rançonnement des familles. Mais les femmes ne sont plus seulement des

¹⁰ Deux tiers du territoire nigérien sont désertiques ou semidésertiques

¹¹ Il en est ainsi du déploiement de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA), de la Force française Barkhane, des Forces spéciales américaines et de la Force Conjointe du G5 Sahel, en collaboration avec les forces de sécurité et de défense nationales.

victimes. Plusieurs d'entre elles prennent part à cet extrémisme et y jouent des rôles actifs divers : mobilisation, approvisionnement, hébergement et renseignement des combattants. Cet engagement peut être lié à un phénomène de radicalisation et de conviction. Elles investissent également ces rôles pour préserver les liens de famille et ethniques avec les combattants.

L'inégal accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques

En raison des violences conflictuelles, l'accès aux services sociaux de base de l'Etat est problématique. En plus du secteur de la sécurité et de la justice, les écoles, les centres de santé, les infrastructures de développement, les services des administrations déconcentrées et décentralisées, les marchés et les opportunités économiques pour les populations locales se sont réduits. Ainsi, celles-ci ont développé une capacité à trouver des mécanismes de solidarité organique en dehors des structures de l'Etat avec une forte propension à s'armer et se communautariser. Cette montée de l'injustice sociale a exacerbé les inégalités entre les sexes notamment sur le plan économique. Les tâches familiales assumées par les femmes et non rémunérées créent une discrimination sur le marché du travail, augmentant ainsi le taux de pauvreté au sein des communautés en réduisant leurs chances de contrôle et d'accès aux ressources, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat féminin. Le taux de sous-emploi qui touche principalement les populations rurales (83,6%), est de 34,62% en moyenne, dont 38,33% pour les femmes et 32,93% pour les hommes. Ainsi, l'indice d'inégalité de genre au Niger est plus élevé que la moyenne africaine¹².

Persistance des violences basées sur le genre

Malgré les résultats encourageants et l'adoption d'une stratégie Nationale de Lutte contre les violences sexuelles, ces acquis fragiles doivent être consolidés. La lutte contre les VBG demeure une priorité compte tenu de la diversité des facteurs des conflits qui expose les femmes et les filles à ce type de violences. De tels phénomènes prennent de l'ampleur à la faveur de la détérioration du contexte sécuritaire ou des crises ponctuelles comme la pandémie du Covid-19. Ce qui expose davantage les femmes nigériennes aux violences. En plus de la prévention, il est urgent d'encourager toutes les initiatives visant à briser le silence sur les violences subies, mais aussi encourager et faciliter des mécanismes d'accès à la justice et à la réparation des victimes. Dans cette optique, le plaidoyer joue un rôle crucial non seulement en

¹² PNUD, Rapport de Développement humain 2019, Overview, p. 27.

sensibilisant, mais aussi et surtout en formulant des pistes de solutions normatives immédiates et adaptées au contexte nigérien.

Obstacles et barrières à la participation des femmes et la valorisation de leurs compétences

Les enjeux de prévention des violences et de protection des femmes et des filles sus-évoqués impactent la participation des femmes et filles dans les mécanismes de gestion des conflits, les instances publiques de prise de décision mais aussi les espaces privés en raison de la persistance de certains obstacles et barrières socioculturelles. Depuis quelques années, l'on note une amélioration de la participation des femmes à la prévention des conflits notamment à travers leurs rôles de médiatrices au niveau communautaire. Il en est de même au sein des instances publiques à la faveur des résultats du plaidoyer constant des organisations féminines et d'une volonté politique de plus en plus favorable. Ce qui s'est concrétisé par l'adoption de la loi sur les quotas et son décret d'application. Cela dit, les femmes restent confrontées à des problèmes spécifiques qui peuvent entraver leur participation aux espaces publics ou leur nomination à des postes de responsabilités. L'exclusion de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle, les travaux domestiques, les restrictions de déplacement, le manque de certaines capacités en leadership, l'analphabétisme, et la vulgarisation de certains stéréotypes péjoratifs sont des obstacles. De même, des insultes ou des commentaires sarcastiques ou désobligeants associés à celles qui entreprennent des carrières politiques sont fréquemment utilisés pour restreindre les vellétés d'engagement des femmes sur le terrain politique et public. Les médias et les réseaux sociaux sont des vecteurs de la banalisation de cette discrimination fondée sur le sexe. Cette vision péjorative de la responsabilisation des femmes est bien ancrée dans les mœurs, coutumes et traditions locales qui déterminent les normes sociales régissant la gestion de la communauté. Dans ce schéma, la sphère publique, et donc la carrière politique, est l'apanage des hommes alors que les femmes sont restreintes à la sphère privée et aux tâches ménagères ou de reproduction.

La faible représentativité des femmes et les jeunes aux hautes fonctions publiques et privées

La vision péjorative de la responsabilisation des femmes et des filles dans les espaces publics ne peut être levée durablement que si les femmes et les filles décident de s'engager, sont accompagnées et se donnent les moyens de surmonter les obstacles. Pourtant les aspirations militantes des femmes sont nombreuses au regard de leur implication dans la société civile.

Mais très peu franchissent le pas pour une carrière politique en raison des nombreux obstacles suscités qui accentuent la difficulté de concilier un engagement politique avec une vie de famille et communautaire. Pour engager les femmes et déconstruire cette vision péjorative de la responsabilisation des femmes dans l'espace public, plusieurs leviers peuvent être activés :

- Inciter, former et accompagner durablement une masse critique des femmes dans les carrières politiques. L'application stricte de la loi des quotas au sein des institutions étatiques et des partis politiques est un moyen efficace et rapide pour palier à ce problème.
- S'appuyer sur les bonnes pratiques comme celles des femmes médiatrices, pour engager les femmes dans la prise de décision publique en commençant notamment par la gouvernance locale. En impliquant les femmes dans les décisions qui impactent leurs vies au quotidien, celles-ci vont s'aguerrir et démontrer, si besoin est et au même titre que les hommes, les valeurs ajoutées de leur responsabilisation ;
- Nommer des femmes à des postes de responsabilités équivalant à leurs compétences. Ceci notamment dans les domaines où les compétences intrinsèques individuelles sont déterminantes comme les FDS ou le corps diplomatique ;
- Multiplier des modèles de leadership féminin et de responsabilisation dans le secteur privé afin d'ouvrir des voies de carrières à de nouvelles générations.

2. Les enjeux et défis liés à l'opérationnalisation du PAN

Pour favoriser l'opérationnalisation du PAN, plusieurs défis doivent être relevés en prélude et pendant sa période d'implémentation.

L'exigence d'un leadership fort et une coordination élargie

Plusieurs secteurs sont concernés au Niger. Il s'agit notamment de :

- La Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- Les Affaires Etrangères ;
- La Défense Nationale ;
- La Sécurité Intérieure et la Décentralisation ;
- La Justice et les Droits Humains ;
- La Santé ;
- L'Action Humanitaire ;
- Le Plan ;
- Les Finances et le Budget
- L'Education Nationale ;

- La Jeunesse et les Sports...

L'harmonisation de l'action de ces secteurs qui doivent porter les initiatives dérivées du PAN2 nécessite un leadership fort notamment à travers un engagement politique des dirigeants à leur plus haut niveau. Le but étant de faire converger les luttes autour des priorités nationales définies dans les documents cadres de l'Etat tels que le PDES et la PNG.

Un instrument comme le PAN2 ne peut être effectif que s'il est accompagné d'un dispositif de coordination opérationnel. L'efficacité d'un tel dispositif nécessite également la participation active de l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est l'harmonisation des solutions d'actions publiques sensibles aux besoins sexospécifiques des femmes et qui réduisent les inégalités dans chaque secteur clé. Ce défi vise à inciter des initiatives, créer une dynamique collective, qui répondent aux mêmes exigences selon les priorités communes mais qui tiennent compte des spécificités de chaque domaine. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que le dispositif de coordination soit lancé et financé dès le début du PAN2.

Encadré 1 : cartographie du dispositif de coordination

Un dispositif effectif de coordination se traduit par la mise en place d'un comité de pilotage national (CPN) qui est un organe d'orientation, de planification, de contrôle et le suivi de tout le processus national de mise en œuvre du PAN. Il est composé des représentant-e-s au plus haut niveau des ministères et structures étatiques concernés, des partenaires techniques et financiers et de la société civile. Parallèlement, un Secrétariat National de la mise en œuvre du PAN sera créé pour servir de cheville ouvrière à ces comités. Il s'agit d'une institution inclusive, elle aussi, composée d'expert-e-s sélectionné-e-s parmi les ministères sectoriels impliqués ; un-e représentant-e de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP), Stratégie de Développement des zones Sahélo-sahariennes (SDS), CNCCAI, ONPG, CNESS/PRN, Conseil National de la Communication (CNC), Conseil National de la Jeunesse Nigérienne (CNJ) ; les représentant-e-s d'organisations féminines de la société civile reconnu-e-s pour leurs leaderships aux niveau national et régional sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité ; et ONU Femmes Niger pour le compte du groupe thématique genre des Nations Unies.

Le Secrétariat National du PAN (SNP) est un organe de coordination de la mise en œuvre du PAN. Il a vocation à s'assurer que les différentes solutions d'actions publiques initiées par l'ensemble des acteurs correspondent aux objectifs du PAN et aux orientations du CPN. Il sera également chargé de constituer une base de données dynamiques des projets liés à la thématique, d'effectuer des missions de suivi et de supervision, produire des rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre du PAN, proposer des analyses actualisées spécifiques à chaque région du Niger ou encore apporter des contributions techniques et assister les bénéficiaires dans leurs activités. Le SNP sera en charge de la gestion des connaissances, de la vulgarisation des études et recherches et de la capitalisation des résultats du PAN. Il aura également pour rôle de créer des cadres qui facilitent l'échange des expériences de manière assidue entre les différents acteurs publics et privés impliqués par le PAN. Pour ce faire, le SNP sera composé au minimum d'un Secrétaire exécutif, un Chargé de suivi-évaluation, un Chargé de communication et un Chargé de programme. Ce personnel sera constitué de fonctionnaires mis à disposition à temps plein par les secteurs concernés, et nommés par le MPFPE. Un comité de neuf (9) experts sera associé à des réunions trimestrielles du SNP : trois (3) des organisations féminines de la société civile, une (1) organisation des jeunes de la société civile, trois (3) des secteurs du gouvernement, 2 des partenaires techniques et financiers.

Il sera également mis en place des antennes régionales chargées de coordonner et faire le suivi évaluation des projets et solutions d'actions publiques initiés dans chacune de leurs régions. Celles-ci seront abritées dans les délégations régionales du MPFPE, ou à défaut, du Ministère du Plan ou des services déconcentrées à leur plus haut niveau (Gouvernorat). Ces antennes seront également chargées de collecter des données de mise en œuvre du PAN, et remonter les besoins spécifiques des régions au Secrétariat National. A cet effet, elles seront assistées des point-focaux dans les différents départements des régions afin de couvrir toute l'étendue du territoire nigérien.

Au niveau national, un « réseau de points focaux 1325 » est mis en place. Nommés dans les ministères et autres institutions de l'Etat impliqués par l'agenda FPS, ces points focaux bénéficieront de formations ponctuelles et régulières sur les questions d'égalité de sexes et de sécurité afin de les disséminer au sein de leurs institutions de rattachement. Ils sont principalement chargés d'intégrer les priorités du PAN2 dans les planifications et budgétisation sectorielles et s'assurer de leur mise en œuvre. Ils sont également chargés de contribuer aux rapports sur la mise en œuvre du PAN et fournir toute analyse devant alimenter la réflexion de leurs autorités de tutelles lorsqu'elles prennent des décisions ou lorsqu'elles interviennent au CPN. En principe, les points focaux sont en interactions assidues avec le Secrétariat National mais aussi les autres acteurs engagés dans la poursuite des objectifs de l'agenda FPS. Cela suppose qu'ils mènent une veille permanente et sont disponibles pour participer à toutes les activités qui enrichissent leur fonction d'aide à la décision.

Encadré 2 : cadre de suivi

Le mécanisme de suivi du PAN est supervisé par le CPN. Il se réunira trois fois par an en session normale, et en session extraordinaire sous une demande motivée du MPFPE. A ce titre, le CPN est chargé de proposer des orientations opérationnelles et stratégiques, évaluer l'état de la mise en œuvre et formuler des recommandations. Une session extraordinaire du CPN sera organisée après deux ans, en guise d'évaluation à mi-parcours du PAN2.

Les décisions du CPN sont motivées par les rapports périodiques du SNP sous le leadership du MPFPE. Ce rapport est le fruit des données remontées par les antennes régionales du Secrétariat National, ainsi que toutes autres études et recherches initiées par celui-ci à tous les niveaux. Ces données permettront une analyse objective de l'atteinte des résultats, et permettront d'identifier les goulots d'étranglement ou étendre certains objectifs atteints.

Les rapports du SNP et des antennes régionales s'appuient également sur les informations du réseau de points focaux 1325 ainsi que les points focaux départementaux de chaque région. L'objectif est de produire l'information la plus fiable possible, dans les meilleurs délais, pour une réponse pertinente et adaptée. Dans tous les cas, le SNP prévoit au moins deux missions de suivi par an sur l'ensemble des régions. Une mission spéciale d'évaluation de mi-parcours est prévue. La dernière session du CPN de la dernière année de périodicité du PAN fait office de session d'évaluation finale.

Mise en place d'une stratégie de vulgarisation et de communication pertinente

L'un des facteurs de la méconnaissance de l'agenda FPS et du PAN1, y compris au sein du gouvernement et des fonctionnaires, est qu'il n'existe pas sur une stratégie de communication pour faciliter leur vulgarisation, puis leur appropriation. L'adoption d'une stratégie de communication qui identifie des cibles qui vont impacter dans le bon sens la mise en œuvre des solutions d'actions publiques inspirées du PAN est un défi. A cet effet, des efforts de vulgarisation du PAN et de sensibilisation sont à faire dans l'optique de faciliter son appropriation par les secteurs du gouvernement et les acteurs clés. Une telle stratégie doit également viser l'information de masse pour insuffler le changement de pratiques à tous les niveaux. Et ce, aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique. Il s'agit d'informer, d'instruire mais aussi d'inciter les citoyens et citoyennes à s'engager davantage et accompagner les efforts de l'Etat nigérien ; et dans une certaine mesure, exiger plus de redevabilités dans ce domaine. Ceci implique la multiplication des campagnes de communication. Dans un contexte où les ressources financières ne sont pas toujours à la hauteur des besoins, le ciblage et le choix des indicateurs de performances/succès de ces campagnes sont déterminants.

Par ailleurs, cette stratégie de communication devra également engager des modèles féminins (politiques, parlementaires, actrices économiques, sportives) et autres personnalités influentes dans la mise en œuvre des objectifs de l'agenda FPS au Niger. Non seulement de

telles personnalités peuvent servir de modèles de réussite aux jeunes, mais davantage, elles peuvent incarner de véritables ambassadrices de la cause. Ainsi, du fait de leur notoriété, ces personnalités peuvent saisir les opportunités et espaces publics pour militer pour l'implémentation du PAN ; valoriser les bonnes pratiques et innovations ; et plus globalement faire bouger les lignes en faveur des droits des femmes et des filles. Un Plan de communication sera élaboré au début de la mise en œuvre du PAN2.

Forte implication des autorités déconcentrées et décentralisées

Les autorités déconcentrées et collectivités décentralisées sont un maillage essentiel de l'atteinte des objectifs de l'agenda FPS dans la mesure où très peu de solutions d'actions publiques en lien avec cette thématique au Niger ont une envergure nationale. La grande majorité des projets et activités sont mis en œuvre dans des zones géographiques précises pour répondre, à priori, à des besoins qui y sont spécifiques. Aussi, il est judicieux de faciliter l'implication des autorités locales déconcentrées et décentralisées, non pas seulement à titre d'information mais comme de véritables acteurs majeurs de la mise en œuvre des projets liés à l'agenda FPS. Ces derniers ont une maîtrise des enjeux et des acteurs de leurs contextes qui peuvent être décisifs dans l'atteinte des résultats escomptés. Qui plus est, ils ont un rôle de courroie de transmission essentiel pour favoriser l'implémentation des actions prises au niveau central ; et faire remonter les besoins et les bonnes pratiques de leurs collectivités et circonscriptions au niveau central. Dans un contexte de précarité des ressources, de telles structures peuvent abriter dans leurs locaux des projets ou des mécanismes de suivi et réduire substantiellement les coûts ou renforcer leurs capacités.

Renforcement des rôles du secteur privé et des médias

Jusqu'ici, le secteur privé s'est très peu engagé dans l'atteinte des objectifs de l'agenda FPS au Niger. Or, l'autonomisation des femmes et des jeunes est un facteur fondamental de leur bien-être social et économique, mais aussi une solution durable pour prévenir les conflits. L'expérience d'autres Etats qui ont été confrontés à ce constat et qui ont réussi à inverser la dynamique démontre que l'une des portes d'entrées les plus efficaces est de construire des partenariats autour de l'innovation et des nouvelles technologies. Il s'agit là des domaines qui suscitent l'intérêt du secteur privé. Ces domaines accordent traditionnellement une place essentielle aux jeunes. De même, jusqu'ici, les médias ont été perçus essentiellement comme des cibles et non comme de véritables partenaires de l'atteinte des objectifs de l'agenda FPS au

Niger. A termes, ces médias ne sont pas outillés pour saisir les enjeux et défis, voire pour mieux informer le public ou les cibles identifiées. Ici encore, il faut dépasser le prisme de bénéficiaire passif souvent dédié aux médias, pour en faire des agents actifs de l'implémentation du PAN2 à tous les niveaux (national, régional et local).

Renforcement du plaidoyer et renouvellement de l'effort militant

Compte tenu de la pluralité des OSC au Niger, il serait utile de s'appuyer sur un mouvement ou une plateforme fédératrice qui regroupe toutes les leaders et OSC féminines impliquées sur la thématique FPS et qui incarnerait une interface crédible de l'ensemble des militants engagés dans leur diversité et au-delà des clivages. Il en est de même pour les jeunes. De telles plateformes pourraient développer une force de plaidoyer et prendre position dans les espaces de concertations entre acteurs locaux, institutions étatiques et partenaires afin d'influencer les agendas de ces derniers. Elles pourraient également analyser, relayer et vulgariser les initiatives d'envergure nationales auprès des niveaux locaux. Et inversement, faire remonter les aspirations locales auprès des décideurs publics nationaux et internationaux.

Toutefois, la question du renouvellement de l'effort militant est toute aussi essentielle au risque de perdre les acquis et les savoir-faire des leaders féminines de la société civile. Ainsi, l'implication active des organisations des jeunes, comme acteurs et comme cibles, dans la mise en œuvre du PAN est opportune. Qui plus est, ceci fait également échos aux objectifs de la résolution 2250 du CSNU qui incite les Etats à protéger les jeunes des conflits et à leur accorder une place dans le règlement des conflits.

Etablissement d'un mécanisme de financement du PAN2

Tous les acteurs impliqués dans l'évaluation du PAN1 s'accordent à relever qu'il y a une insuffisance de ressources notamment financières pour accompagner les initiatives dérivées de l'agenda FPS au Niger. Pour accroître le portefeuille, la conjonction de plusieurs stratégies précitées comme un leadership fort, un dispositif de suivi efficace, une communication pertinente, une coopération efficiente avec les acteurs publics et privés, peut contribuer à accroître les financements disponibles.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une budgétisation sensible au genre dans l'action gouvernementale. De même, l'amélioration des dotations budgétaires du MPFPE, destinées au leadership et la coordination du PAN, pourraient être un levier efficace pour la mobilisation des ressources supplémentaires à la hauteur des objectifs déclinés ci-dessus. Cela

dit, un engagement de la part des principaux partenaires investis dans la thématique est tout aussi important ; de même que l'implication active du secteur privé est une piste non négligeable. Il faudrait que de tels acteurs soient également redevables du bilan du PAN2 en les impliquant formellement dans l'élaboration d'un tel instrument, ainsi que dans les dispositifs de coordination et de suivi-évaluation.

Un « Fond Commun » sera créé et alimenté par le gouvernement nigérien ainsi que les partenaires techniques et financiers pour la coordination du PAN2. Ce Fond Commun sera également destiné au financement des activités prioritaires comme la collecte des données et le mapping des acteurs et des besoins ; et éventuellement des projets catalytiques. Ce fond sera administré par le SNP. Le CPN va orienter les choix de financements selon les domaines et zones d'interventions prioritaires de telle manière qu'il y ait une adéquation entre les ressources politiques, techniques, matérielles disponibles et l'ambition globale du PAN2. Un budget prévisionnel de ce Fond Commun pour les 5 ans du PAN est disponible en annexes de ce document.

VI. Axes stratégiques et Cadre de résultats

1. Axes stratégiques

A la suite de l'état des lieux du PAN1, et des enjeux et défis actuels des contextes national et international de la conflictualité, et de l'opérationnalisation d'un tel instrument, le PAN2 est fondé sur 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Prévention. Les droits fondamentaux des femmes et des filles sont promus et assurés en toutes circonstances et par tous.

Axe 2 : Protection. Les femmes et les filles ont un accès renforcé aux services sociaux de base, aux opportunités économiques, à la justice sociale, et sont protégées des violences.

Axe 3 : Participation. Les obstacles sont levés et les femmes s'impliquent de manière significative pour prévenir durablement les conflits et renforcer la cohésion sociale.

Axe 4 : Partenariat. Des cadres d'interventions entre acteurs publics et privés, les organisations féminines et des jeunes sont créés pour bâtir une société plus résiliente.

Axe 5 : Coordination. Un dispositif inclusif, participatif et doté de moyens adéquats est opérationnel pour implémenter les objectifs de l'agenda FPS.

Les axes stratégiques se déclinent en des effets, des produits et actions prioritaires qui ont été proposés par les acteurs ayant participé au processus de révision, notamment à l'atelier d'administration des outils et la retraite d'élaboration du présent document. Ces effets, des

produits et actions sont formulés de manière à permettre des faisceaux d'activités programmés annuellement sur les plans opérationnel et financier par le SNP.

2. Cadre de résultats

Axe I Prévention			
Effet I : Les acteurs clés s'engagent à promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles et limiter leur exposition aux violences		Indicateur : Niveau de promotion des droits fondamentaux des femmes et filles	
Produit 1.1 : Les dispositifs juridiques et politiques dédiés aux respects des droits fondamentaux des femmes et des filles sont renforcés, promus et appliqués notamment dans les zones affectées par les conflits.	Indicateur 1.1.a : Niveau d'intégration des nouvelles normes internationales en matière de protection des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les lois nationales	Action 1.1.1 : Adoption des dispositifs des droits humains régionaux et sous-régionaux	Indicateur 1.1.1 : Nombre de lois adoptées et modifiées pour intégrer la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles
	Indicateur 1.1.b : Nombre de cas de violations des droits humains fondamentaux recensés	Action 1.1.2 : Plaidoyer pour l'application des dispositifs juridiques contre les violences faites aux femmes et aux filles	Indicateur 1.1.2 : Niveau d'application des dispositifs juridiques contre les violences faites aux femmes et aux filles
		Action 1.1.3 : Prise en charge des victimes des violences basées sur le genre et l'extrémisme violent	Indicateur 1.1.2 : Nombre de victimes des violences basées sur le genre et l'extrémisme violent prises en charge
Produit 1.2 Les ressources économiques des femmes et des filles sont améliorées durablement afin de limiter, leur exposition aux violences basées sur le genre et les risques d'enrôlement dans les groupes armés ou de radicalisation pour rompre le cycle de violences.	Indicateur 1.2.a : Evolution de l'indice de développement de genre	Action 1.2.1 : Amélioration de l'accès des femmes et filles aux terres fertiles et arables	Indicateur 1.2.1 : Pourcentage des femmes et des filles ayant accès aux terres fertiles et arables
	Indicateur 1.2.b : Evolution de l'indice de l'inégalité de genre	Action 1.2.2 : Amélioration de la scolarisation et de professionnalisation des femmes et des filles	Indicateur 1.2.2 : Taux de scolarisation et de professionnalisation des femmes et des filles
		Action 1.2.3 : Allègement des tâches domestiques des femmes et des filles	Indicateur 1.2.3 : Nombre de kits d'allègement de tâches domestiques installés

		Action 1.2.4 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles à la santé sexuelle et reproductive	Indicateur 1.2.4 : Taux de mortalité maternelle et infantile
Axe 2 : Protection			
Effet 2 : L'Etat s'engage à garantir la protection les femmes et des filles et l'accès aux services sociaux de base en en toutes circonstances		Indicateur : Niveau de protection des femmes et filles et d'accès aux services sociaux de base.	
Produit 2.1 : Les espaces de dialogue et de concertation entre les civils et les FDS sont multipliés pour restaurer la confiance et renforcer la sécurité des femmes et des jeunes.	Indicateur 2.1.a : Nombre d'incidents impliquant les FDS et les civils	Action 2.1.1 : Multiplication des cadres de concertation entre FDS et civils	Indicateur 1.2.1 : Nombre de cadre de concertation opérationnels
	Indicateur 2.1.b : Niveau d'amélioration de compétence des femmes et des filles en technique de médiation, consolidation de la paix	Action 2.1.2 : Renforcements de capacité des FDS et des leaders communautaires en prévention des conflits entre FDS et civils.	Indicateur 1.2.2. Nombre de FDS et leaders communautaires dont les capacités ont été renforcés en prévention des conflits entre FDS et civils.
		Action 2.1.3 Campagnes de sensibilisations sur les droits et les devoirs des civils à l'égard des FDS et inversement	Indicateur 1.2.3 : Nombre de personnes sensibilisées
Produit 2.2 : L'accès des femmes et des filles à l'éducation, la santé, l'hygiène et l'assainissement, la justice et les ressources naturelles y compris dans les zones exposées aux conflits et catastrophes naturelles est garanti.	Indicateur 2.2.a : l'indice de développement de genre	Action 2.2.1 : Amélioration de la qualité des services sociaux de base dans les zones exposées aux conflits et catastrophes naturelles	Indicateur 2.2.1 : Niveau de qualité des services sociaux de base dans les zones exposées aux conflits et catastrophes naturelles
	Indicateur 2.2.b : l'indice d'inégalité de genre	Action 2.2.2 : Facilitation de l'accès des femmes et des filles aux services sociaux de base dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes naturelles	Indicateur 2.2.2: Nombre des femmes et filles ayant nouvellement accès aux services sociaux de base dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes naturelles
Produit 2.3 : La protection des civils, et particulièrement des femmes et des filles, des leaders	Indicateur 2.3.a : Nombre de personnes civils déplacés	Action 2.3.1 : Amélioration de la présence dissuasive des FDS dans les zones exposées aux violences	Indicateur 2.3.1 : Nombre d'attaques dans les zones affectées par les conflits

communautaires est assurée par les FDS	Indicateur 2.3.b : Nombre de femmes, filles et leaders communautaires victimes de violences, d'assassinats ou d'enlèvements ciblés.	Action 2.3.2 : Amélioration des mécanismes de protection des témoins et des informateurs	Indicateur 2.3.2 : Nombre de témoins et informateurs victimes de violences
		Action 2.3.3 : Limitation des bavures des FDS à l'endroit des femmes et des filles	Indicateur 2.3.3 : Nombre de femmes victimes de bavures des FDS
Axe 3 : Participation			
Effet 3 : les femmes et les jeunes se mobilisent et s'engagent davantage dans la gestion communautaire et la bonne gouvernance à tous les niveaux		Indicateur : Niveau d'engagement des femmes dans la gestion communautaire et la bonne gouvernance à tous les niveaux	
Produit 3.1 : Les obstacles et les barrières culturelles à la participation des femmes aux espaces publics et privés de prise de décision ainsi qu'aux postes de responsabilités sont durablement levés.	Indicateur 3.1.1 : Taux de représentativité des femmes dans espaces publics et privés de prise de décision ainsi qu'aux postes de responsabilités	Action 3.1.1 : Renforcement du leadership et accompagnement des femmes et des filles dans les espaces publics et privés de prise de décision ainsi qu'aux postes de responsabilités	Indicateur 3.1.1 : Pourcentage des femmes et des filles dans les postes responsabilités
		Action 3.1.2 : Promotion du personnel féminin FDS à des postes de responsabilités adaptés à leurs compétences	Indicateur 3.1.2 : Nombre des hauts gradés féminins nommés
		Action 3.1.3 : Faciliter la création des PME par les femmes et filles	Indicateur 3.1.3 : Nombre de nouvelles PME créées par les femmes et filles
Produit 3.2 : Les compétences des femmes et des filles en médiation, négociation et gestion des conflits, rétablissement de la sécurité sont renforcées et valorisées afin d'améliorer la cohésion sociale aux niveaux communautaire, national, sous-régional et international.	Indicateur 3.2.a : Taux de représentativité des femmes et des filles dans les instances de médiation et de consolidation de la paix	Action 3.2.1 : Renforcement des capacités des femmes et des filles en technique de médiation, consolidation de la paix	Indicateur 3.2.1 : Nombre des femmes et des filles dont les capacités ont été renforcées filles en technique de médiation, consolidation de la paix
		Action 3.2.2 : Plaidoyer pour l'amélioration de la représentation des femmes et des filles dans les instances de	Indicateur 3.2.2 : Nombre de femmes et filles formées en technique de médiation et de

		médiation et de consolidation de la paix à tous les niveaux	consolidation de la paix à tous les niveaux diplomatiques
		Action 3.3.3 : Nomination des femmes et des filles à des hautes fonctions diplomatiques	Indicateur 3.3.3 : Taux de femmes nommées à des hautes fonctions
	Indicateur 3.2.b : Niveau d'intégration des besoins des femmes et des filles dans les décisions des espaces et mécanismes de gestion des conflits communautaire, national, sous-régional et international.	Action 3.2.4 : Plaidoyer permanent pour la prise en compte des besoins et les intérêts des femmes et des filles auprès des espaces et mécanismes de gestion des conflits aux niveaux communautaire, national, sous-régional et international.	Indicateur 3.2.4 : Taux des acteurs des espaces et mécanismes de gestion des conflits communautaire, national, sous-régional et international dont les capacités ont été renforcées
Produit 3.3 : Les femmes et les filles sont impliquées activement dans l'innovation, la gestion durable des ressources naturelles et la limitation des effets des changements climatiques.	Indicateur 3.3 : Niveau d'implication des femmes et des filles dans l'innovation, la gestion durable des ressources naturelles et la limitation des effets des changements climatiques.	Action 3.3.1 : Renforcement des capacités des femmes et des filles face aux effets des changements climatiques	Indicateur 3.3.1 : Nombre de projets des femmes et filles adaptés aux changements climatiques créés
		Action 3.3.2 : Accompagnement des jeunes pour une gestion innovantes des ressources naturelles et des nouvelles technologies	Indicateur 3.3.2 : Nombre de nouvelles initiatives de jeunes pour une gestion innovantes des ressources naturelles et des nouvelles technologies
Axe 4 : Partenariat			
Effet 4 : Des acteurs publics et privés non traditionnels s'engagent dans la mise en œuvre du PAN pour accompagner le changement de pratiques.		Indicateur : Niveau d'implication des acteurs publics et privés non traditionnels plus haut niveau dans l'appropriation et la mise en œuvre du PAN	
Produit 4.1 : Les leaders religieux, traditionnels deviennent des acteurs décisifs dans les initiatives inspirées du PAN	Indicateur 4.1.a : Nombre de convention de partenariats avec les leaders religieux, traditionnels, les collectivités locales et autorités décentralisées	Action 4.1.1 : Accompagnement des initiatives des leaders religieux, traditionnels, les collectivités locales et autorités décentralisées pour l'élaboration	Indicateur 4.1.1 Nombre de plans locaux de développement sensibles au genre élaborés

		des plans locaux de développement sensibles au genre	
	Indicateur 4.1.b : Niveau d'implication des leaders religieux, traditionnels, les collectivités locales et autorités décentralisées dans la mise en œuvre des conventions de partenariats	Action 4.1.2. : Engagement des leaders religieux, traditionnels, les collectivités locales et autorités décentralisées dans la promotion de l'inclusion des femmes dans la prévention et la gestion des conflits	Indicateur 4.1.2 : Nombre des femmes nouvellement admises dans les mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits
Produit 4.2 Le secteur privé et les médias sont impliqués pour encourager les pratiques innovantes dans la défense et la prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes et filles.	Indicateur 4.2.a : Niveau d'implication du secteur privé et les médias pour encourager les pratiques innovantes dans la défense et la prise en compte des besoins sexospécifiques des femmes et filles.	Action 4.2.1. : Accompagnement des initiatives des médias notamment des radios communautaires pour la prévention des conflits et une meilleure implication des femmes dans la consolidation de la paix	Indicateur 4.2.1 : Nombre de citoyens sensibilisés sur prévention des conflits et une meilleure implication des femmes dans la consolidation de la paix par les radios communautaires
	Indicateur 4.2.b : Nombre d'innovation crée pour une meilleure prise en compte des femmes et des filles dans la prévention et la gestion des conflits.	Action 4.2.2 : Implication du secteur privé dans le développement des outils et technologies de prévention et de gestion des conflits	Indicateur 4.2.2 : Nombre d'innovations dans la prévention et la gestion des conflits produites par le secteur privé
		Action 4.2.1. : Développement des projets d'entrepreneuriat social par les acteurs du secteurs privé.	Indicateur 4.2.3 : Niveau d'impact des projets d'entrepreneuriat social développé les acteurs du secteurs privés
Axe 5 : Coordination			
Effet 5 : Les acteurs publics et privés se mobilisent pour garantir l'effectivité de la coordination du PAN		Indicateur : Niveau de mise en œuvre du PAN	
Produit 5.1 : Les organes de coordination et de suivi du PAN sont effectifs	Indicateur 5.1: Nombre de rapports annuels produits	Action 5.1.1 : Lancement des organes de coordination du PAN dès la première année du PAN	Indicateur 5.1.1 : Date de lancement des organes de de coordination du PAN

		Action 5.1.2 : Respect du cadre de suivi du PAN	Indicateur 5.1.3 : Taux de rapportage du cadre de suivi
Produit 5.2 : La communication, la vulgarisation, et la capitalisation des bonnes pratiques dérivées du PAN sont assurées.	Indicateur 5.1.b : Niveau de vulgarisation du PAN	Action 5.2.1 Vulgarisation du PAN auprès des secteurs et institutions étatiques impliqués	Indicateur 5.2.1 : Nombre d'initiatives prises par les secteurs et institutions étatiques impliqués pour la mise en œuvre du PAN
		Action 5.2.2 : Sensibilisation du public, notamment les femmes et les jeunes sur les résolutions 1325 et 2250	Indicateur 5.2.2 : Niveau de connaissance des résolutions 1325 et 2250
		Action 5.2.3 : Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques à une audience nationale et internationale	Indicateur 5.2.3 : Nombre de bonnes pratiques capitalisées et diffusées
		Action 5.2.4 : Lancement d'une interface web du Secrétariat National du PAN	Indicateur 5.2.4 : Niveau d'accessibilité de la page web
Produit 5.3 : Les ressources techniques et financières suffisantes sont mobilisées pour assurer une implémentation effective du PAN	Indicateur 5.3 : Taux de ressources mobilisées selon le budget global du PAN	Action 5.3.1 : Financement du budget de fonctionnement des organes de coordination pour une période de 5 ans	Indicateur 5.3.1 : Taux de financement du budget de fonctionnement des organes de coordination
		Action 5.3.2 : Fonctionnement d'un fond commun pour des projets catalytiques du PAN	Indicateur 5.3.2 : Taux de ressources mobilisées
		Action 5.3.3 : Recrutement d'experts à temps plein pour le fonctionnement du Secrétariat National du PAN	Indicateur 5.3.2 : Nombre d'experts recrutés à temps plein.

VII. Annexes

a. Budget du dispositif de coordination

Postes budgétaires (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Dépenses
Projets catalytiques (cartographie des acteurs et des besoins, études recherches)	150 000	100 000	150 000	100 000	150 000	650 000
Suivi-évaluation	75 000	50 000	100 000	50 000	100 000	375 000
Gestion des connaissances.	25 000	25 000	50 000	50 000	75 000	225 000
Communication	120 000	120 000	150 000	150 000	200 000	740 000
Equipements, Frais de fonctionnement SNP et CPN	200 000	150 000	150 000	150 000	200 000	850 000
Totaux	570 000	455 000	600 000	500 000	725 000	2 850 000 USD

b. Liste des organisations ayant participé à l'élaboration du PAN2

Atelier de cadrage du processus de révision du PAN : du 22 au 24 janvier 2020

- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE)
- Entité des Nations Unies pour l'Egalité des sexes et l'Autonomisation des femmes (ONU FEMMES)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Secrétariat du Fonds pour la Consolidation de la Paix (UN PBF)
- Counterpart International
- Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJ)
- Gendarmerie Nationale (GN)
- Ministère de la Défense Nationale (MDN)
- Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO)
- Plateforme des Femmes du G5 Sahel (PF-G5S)
- Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)
- Réseaux des Femmes pour la Paix (REFEPA)
- Coordination des Organisations non Gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne (CONGAFEN)
- Union Européenne (UE)
- Centre Nationale d'Etudes Stratégique et de Sécurité (CNESS/PRN)
- Police Nationale (PN)
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MAE/C/IA/NE)

- Stratégie de sécurité et de développement des Zones Sahélo-saharienne du Niger (SDS).

Atelier d'administration des outils : du 26 au 28 août 2020

- Femmes Action et Développement (ONG FAD)
- Association Nigérienne pour la dynamisation des initiatives locales (ONG KARKARA)
- Femmes et Enfants Victimes de Violence (SOS FEVVF)
- La Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Tillabéri
- ONG ADKOUL (Emergence, Développement en Tamasheq)
- Cadre de concertation des Associations des jeunes de Tahoua (CCAJ)
- Femmes et Enfants en Détresse Niger (FEED)
- Réseau des Formateurs pour la Promotion des Organisations locales Agropastorales (
- Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de la Femme Tahoua (DR/PF/PE)
- Rassemblement Démocratique des Femmes (ONG RDR)
- Association pour la Promotion de l'Education de la Femme (APEF)
- Femmes et Enfants Victime de Violence Familiales (SOS FVVF)
- Union pour la défense, la Protection et la Promotion des droits des Enfants (UDPPD)
- Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Dosso (DR/PF/PE)
- ONG Leadership Challenge (LC)
- Association d'Appui au Développement Local Himma (ADL)
- Coordination des Organisations Non gouvernementales et Associations féminines (CONGAFEN)
- Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Maradi (DR/PF/PE)
- Coopérative TIMNAS ;
- Associations des femmes Nigériennes contre la Guerre (AFFG)
- Coordination des Organisations Non gouvernementales et Associations féminines (CONGAFEN)
- ONG Femmes et Famille (FEFAM)
- Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Agadez (DR/PF/PE)
- Coordination des Organisations Non gouvernementales et Associations féminines (CONGAFEN)
- Alternatives Espace Citoyenne (AEC)
- Centres d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest- (CEESA-Pole Régionale Niger)
- West Africa Network for Peace (WANEP Niger)
- Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Zinder (DR/PF/PE)
- Femmes et Enfants Victimes de violence Familiales (SOS FEVVF)

- Lutte contre la drogue, la corruption et la traite des personnes (ADDENA)
- Coordination des Organisations Non gouvernementales et Associations féminines
- Direction de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Diffa (DR/PF/PE)
- Femmes et Enfants Victime de Violences Familiales (SOS FEVVF)
- Alternatives Espaces Citoyenne (AEC)
- Initiatives pour un Développement Vert (ID VERT)
- Gestion non Violente des Conflits (GENOVICO)
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant de Niamey (DR/PF/PE)
- Counterpart International
- Ministère de la Défense Nationale (MDN)
- Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJ)
- Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'autonomisation des Femmes (ONU FEMMES)
- ONG DOUBANI (Epanouissement en langue djerma)
- Gendarmerie Nationale (GN)
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MAE/C/IA/NE)
- Haute Autorité à la Consolidation de la paix (HACP)
- Centre Nationale d'Etudes Stratégique et de Sécurité (CNESS/PRN)
- Police Nationale (PN)

Retraite de d'élaboration du document d'évaluation du PAN 2017-2019, et du PAN de deuxième génération

- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (M/PF/PE) ;
- Cellule d'analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale (CAPEJ) ;
- Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ;
- La Police Nationale (PN) ;
- Centre Nationale d'Etudes Stratégique et de sécurité (CNESS/PRN)
- Stratégie de sécurité et de développement des Zones Sahélo-saharienne du Niger (SDS)
- Plateforme des Femmes du G5 Sahel (PF-G5S) ;
- Ministère de la Défense (MDN) ;
- Coordination des Organisations Non gouvernementales et Associations féminines (CONGAFEN) ;
- Conseil Nationale de la Jeunesse du Niger (CNJ) ;
- Ministère des Affaires Etrangères Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MAE/C/IA/NE)

VIII. Table des matières

Préface.....	3
Remerciements.....	4
Liste des sigles.....	5
Résumé.....	6
Introduction.....	7
I. Changements principaux du PAN de deuxième génération.....	8
II. Contexte et justification.....	10
III. Processus d'élaboration.....	12
IV. Etat des lieux PAN1.....	15
V. Enjeux et défis du PAN2.....	17
1. Les enjeux et défis liés à la dynamique conflictuelle.....	17
Les conflits communautaires.....	18
Radicalisation et extrémisme violent.....	18
L'inégal accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques.....	19
Persistance des violences basées sur le genre.....	19
Obstacles et barrières à la participation des femmes et la valorisation de leurs compétences.....	20
La faible représentativité des femmes et les jeunes aux hautes fonctions publiques et privées....	20
2. Les enjeux et défis liés à l'opérationnalisation du PAN.....	21
L'exigence d'un leadership fort et une coordination élargie.....	21
Mise en place d'une stratégie de vulgarisation et de communication pertinente.....	24
Forte implication des autorités déconcentrées et décentralisées.....	25
Renforcement des rôles du secteur privé et des médias.....	25
Renforcement du plaidoyer et renouvellement de l'effort militant.....	26
Etablissement d'un mécanisme de financement du PAN2.....	26
VI. Axes stratégiques et Cadre de résultats.....	27
1. Axes stratégiques.....	27
2. Cadre de résultats.....	29
VII. Annexes.....	35
a. Budget du dispositif de coordination.....	35
b. Liste des organisations ayant participé à l'élaboration du PAN2.....	35
VIII. Table des matières.....	38